

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°24/35**  
**Approbation de l'adhésion des communes d'Angervilliers, Baulne, Boissy-sous-Saint-Yon, Briis-sous-Forges, D'Huisson-Longueville, Forges-les-Bains, Limours, Morigny-Champigny, Nainville-les-Roches, Oncy-sur-Ecole et Pecqueuse, au SMOYS, au titre de la compétence infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024**

Le Maire, soussigné,  
certifie que le compte-  
rendu de la présente  
délibération a été affiché  
dans les délais légaux.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 19h30, LE  
CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni en séance  
ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS (à partir de 20h03) M. CORBIN, Mme GARTENLAUB (à partir de 19h38), M. LEROY, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER (à partir de 19h38), Mme MOISSON, Mme DALAIGRE (à partir de 19h38), M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, M. SOUMARE (à partir de 20h23), Mme TOUCHON, Mme GUERY, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme DOLLFUS ayant donné procuration à Mme NICOLAS jusqu'à 20h03  
Mme RAUNIER ayant donné procuration à Mme MOISSON  
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB à partir de 19h38  
M. SALL ayant donné procuration à M. GOURY  
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY jusqu'à 20h23  
M. LE MEUR ayant donné procuration à M. MAGADOUX  
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme CARLOS  
M. HACKERT ayant donné procuration à Mme BILLEBAULT

Absents jusqu'à 19h38 : Mme GARTENLAUB, M. FERRIER, Mme DALAIGRE

Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

**OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION DES COMMUNES D'ANGERVILLIERS, BAULNE, BOISSY-SOUS-SAINT-YON, BRIIS-SOUS-FORGES, D'HUISON-LONGUEVILLE, FORGES-LES-BAINS, LIMOURS, MORIGNY-CHAMPIGNY, NAINVILLE-LES-ROCHES, ONCY-SUR-ECOLE ET PECQUEUSE AU SMOYS, AU TITRE DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)**

Vu l'article L2121-29 et L5211-20 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modification des statuts du SMOYS,

Vu les délibérations n°2024-14, n°2024-15, n°2024-16, n°2024-17, n°2024-18, n°2024-19, n°2024-20, n°2024-21, n°2024-22, n°2024-23 et n°2024-24, du comité syndical du SMOYS du 1er mars 2024 approuvant à l'unanimité l'adhésion des communes d'Angervilliers, Baulne, Boissy-sous-Saint-Yon, Briis-sous-Forges, D'Huisson-Longueville, Forges-les-Bains, Limours, Morigny-Champigny, Nainville-les-Roches, Oncy-sur-Ecole et Pecqueuse, au SMOYS,

Considérant que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver distinctement l'adhésion des communes susmentionnées,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 20 mars 2024,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**APPROUVE** L'adhésion au SMOYS des communes suivantes :

- Angervilliers ;
- Baulne ;
- Boissy-sous-Saint-Yon ;
- Briis-sous-Forges ;
- D'Huisson-Longueville ;
- Forges-les-Bains ;
- Limours ;
- Morigny-Champigny ;
- Nainville-les-Roches ;
- Oncy-sur-Ecole ;
- Pecqueuse.

**MANDATE** Le Président du SMOYS pour solliciter les Préfets compétents afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

**DIT**

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

